

2-3.



ASA Dauphinoise

42ème rallye régional de la Matheysine

13ème VHC - 5ème VHRS et VMRS

15 et 16 mai 2026

Coupe de France des Rallyes 2026

Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes 2026

COMMUNIQUE N° 1 du Collège des Commissaires Sportifs

Les Commissaires Sportifs rappellent aux concurrents la réglementation en vigueur concernant le système d'extinction.

Le système d'extinction est un élément majeur pour la sécurité de l'équipage, destiné à le protéger en cas d'incendie du véhicule. La sécurité est l'une des priorités fondamentales de la FIA et de la FFSA.

Le système d'extinction doit être utilisé conformément aux instructions du fournisseur et en accord avec les listes techniques n°16 ou n°52.

Le système doit être actif (système armé) pendant toute la durée du rallye, c'est-à-dire :

- Dès la fin des vérifications techniques
- À la sortie du parc fermé
- Sur les secteurs de liaison (routiers)
- Pendant les épreuves spéciales
- Dans les parcs fermés

Contrôles & sanctions

Les Commissaires Techniques vérifieront le bon fonctionnement du système d'extinction tout au long du rallye.

En cas d'infraction, ils en rendront compte aux Commissaires Sportifs.

Sanctions applicables :

Avant le départ du rallye : mise en conformité obligatoire

Pendant le rallye :

1ère infraction :

- ◆ 30 secondes de pénalité
- ◆ Mise en conformité immédiate

2ème infraction :

X Disqualification

Distribué le : vendredi, mai 15, 2026

Affiché le : vendredi, mai 15, 2026

à : 20 h 51

Le Président du Collège

Adrien AGIER

324027

Membre du Collège	Membre du Collège	Membre du Collège	Membre du Collège
Isabelle Fagot	Jean-Paul Maillet		
172694	227350		